

Salaire apres mutation d'entreprise

Par salli, le 08/01/2011 à 19:30

Bonjour,

je vais etre bientot muté . je voudrais savoir si mon salaire doit etre maintenu integrallement(heures sup ,primes)

Par P.M., le 08/01/2011 à 20:40

Bonjour,

Normalement, c'est la base mensuelle du salaire qui doit être maintenue, l'accomplissement d'heures supplémentaires n'étant pas garanti mais il faudrait en savoir plus sur les conditions de la mutation...